

Maisons-Alfort, le 20 octobre 2006

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
sur le dossier de demande d'autorisation d'essai d'un additif de la
catégorie des micro-organismes à base de *Saccharomyces cerevisiae*
CBS 493.94 chez la chèvre laitière**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Par courrier reçu le 6 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 6 septembre 2006 par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, d'une demande d'avis relatif à l'autorisation d'essai d'un additif de la catégorie des micro-organismes à base de *Saccharomyces cerevisiae* CBS 493.94 chez la chèvre laitière.

Contexte du dossier

L'additif est une préparation à base de *Saccharomyces cerevisiae* CBS 493.94.

Le Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale », réuni le 3 octobre 2006, rend l'avis suivant :

L'additif dispose d'une autorisation définitive pour la vache laitière, le veau et le bœuf à l'engraissement et d'une autorisation provisoire pour le cheval. Du fait de ces autorisations, cet additif a fait la démonstration de sa sécurité pour le consommateur humain et pour l'environnement, à la dose employée.

Le pétitionnaire présente un protocole d'essais afin d'évaluer l'efficacité de cet additif sur la composition du lait de chèvre.

Considérant que les données scientifiques fournies lors des demandes d'autorisation de cet additif pour la vache laitière, le veau, le bœuf à l'engraissement et le cheval établissent la sécurité pour le consommateur humain et l'environnement, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'essai d'un additif de la catégorie des micro-organismes à base de *Saccharomyces cerevisiae* CBS 493.94 chez la chèvre laitière.

Pascale BRIAND